



Communiqué de presse

St Denis, le 21 décembre 2016

Ratification du projet de loi concernant le Lyon-Turin : l'urgence n'est pas là !

Demain, jeudi 22 décembre 2016, le gouvernement fait passer, en procédure accélérée sans débat parlementaire à l'Assemblée nationale, une loi en vue de la ratification de l'accord France - Italie pour la réalisation de la section internationale de la ligne Lyon-Turin.

Alors qu'il refuse de reprendre la dette publique du système ferroviaire français, le gouvernement n'a aucun scrupule à passer en force pour valider le démarrage d'un projet inutile à près de 30 milliards et de surcroît offert au privé.

Les citoyens n'ont pas besoin d'une énième ratification mais d'un report modal dès 2017 entre la France et l'Italie.

Mettre enfin les camions sur les trains : voilà ce que doit être la réponse responsable et immédiate face aux pics de pollution des vallées alpines et aux milliers de circulations routières chaque jour dans les tunnels des Alpes !

Le Comité pour la Transalpine ne cesse de répéter que le Lyon-Turin doit "*constituer un maillon essentiel du corridor transeuropéen méditerranéen reliant la péninsule ibérique à l'Europe centrale et orientale.*" Pour SUD-Rail, il n'y a pas d'augmentation des échanges Est/Ouest par les Alpes du Nord. En effet, les tunnels des Alpes françaises du Nord ne répondent pas à la même logique d'échanges économiques que les autres tunnels suisses et autrichiens sur l'axe Nord-Sud. Les passages dans les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus sont liés à la production industrielle, avec des « échanges classiques » import/export entre régions voisines (*Rhône-Alpes/Piémont*).

Ainsi la fédération des syndicats SUD-Rail revendique :

- **Le retrait de ce projet de loi** afin que les financements publics, prévus au Lyon-Turin, soient consacrés à la maintenance et à la modernisation du système ferroviaire. Les dossiers ne manquent pas sur la région Rhône-Alpes afin d'améliorer le quotidien des usagers.
- **La mise en place d'un véritable report modal**, dès 2017, au départ du site ferroviaire d'Ambérieu. La relance du fret ferroviaire, dans les Alpes, doit être assurée par l'entreprise publique SNCF qui doit arrêter de détruire l'outil de production pour le fret ferroviaire et tout particulièrement dans la Vallée de la Maurienne.
- **La relocalisation des emplois au plus près des besoins des populations** qui fonde notre volonté de transformation sociale et écologique.